



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux Ile-de-France

AVANT PROPOS	3
1. L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT	5
1.1. Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France.....	6
1.2. Le fonctionnement de l'URPS médecins Ile-de-France	8
2. L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2021	12
2.1 Promotion de l'exercice libéral.....	13
2.2 Organisation et redynamisation de l'offre de soins	25
2.3 Analyses et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'évaluation des besoins médicaux.....	34
2.4 Prévention et actions de santé publique.....	37
2.5 Démographie et besoin de santé des territoires	39
2.6 E-santé	40
2.6 Information et communication	42
2.7. Coordination avec les autres professionnels de santé	48
3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE	49
3.1. ARS Ile-de-France	50
3.2. Collectivités territoriales	50
3.3. Conférence régionale de santé et ses instances.....	51
3.4. Ordres des médecins d'Ile-de-France	54
3.5. Fédérations de l'hospitalisation d'Ile-de-France	54
3.6. Les usagers	55
3.8. Conférence nationale des URPS médecins	55
4. ANNEXES	56
Annexe 1 : Les élus au 31/12/2021	57
Annexe 2 : Les élus dans les commissions de janvier à décembre 2021	63
Annexe 3 : Les groupes de travail	67

AVANT PROPOS

L'année 2021 marque un changement électoral avec une volonté de renouveau.

Notre priorité durant les six premiers mois de cette nouvelle mandature aura été de donner les moyens aux nouveaux élus, coordonnateurs de Commission et Groupe de travail d'être à l'initiative et de proposer des actions.

Le constat de fond reste le même, la situation de la démographie médicale libérale est alarmante et nous devons tout faire pour redonner de l'attractivité à l'exercice libéral francilien, en évitant l'écueil d'un modèle qui reposerait uniquement sur les subventions de l'Etat pour s'accomplir.

Nous restons convaincus que le médecin libéral est un maillon central du système de santé, que sa place mérite d'être davantage valorisée, et que les moyens doivent lui être donnés pour qu'il puisse exercer dans de bonnes conditions.

Ce premier rapport d'activité de la nouvelle mandature est l'occasion d'adresser tous nos remerciements et encouragements aux élus qui s'engagent dans les missions de l'URPS et les assurer de notre soutien.

Pour le Bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France
Docteur Valérie Briole
Présidente

1. L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France sont définies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et par le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

1. A la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** ;
2. A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du **schéma régional d'organisation des soins** ;
3. A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la **permanence des soins**, la **continuité des soins** et les **nouveaux modes d'exercice** ;
4. A des actions dans le domaine des **soins**, de la **prévention**, de la veille sanitaire, de la **gestion des crises sanitaires**, de la promotion de la santé et de l'**éducation thérapeutique** ;
5. A la **mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L 1435- 4 du code de la santé publique ;
6. Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés** ;
7. A la mise en œuvre du **développement professionnel continu**.

Enfin, l'URPS médecins, avec les neuf autres URPS, peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 60 médecins composant l'assemblée générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 7 avril 2021, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 22.42 %. Les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 21 000 médecins libéraux franciliens.

Aux résultats des élections du 7 avril 2021, la composition des collèges était la suivante :

	Collège généralistes : 30 membres	Collège spécialistes : 30 membres	Total des sièges
MG France	8 sièges		8 sièges
CSMF	7 sièges	5 sièges	12 sièges
UFMLS	5 sièges	7 sièges	12 sièges
Union AVENIR SPE / LE BLOC		13 sièges	13 sièges
FMF	5 sièges	2 sièges	7 sièges
SML	3 sièges	3 sièges	6 sièges
UC	2 sièges		2 sièges

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix. Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2021, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- UFMLS, présidée par le Docteur Philippe PIZZUTI
- CSMF, présidée par le Docteur Georges SIAVELLIS
- SML, présidé par le Docteur Mardoche SEBBAG
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François BONNAUD
- FMF, présidée par le Docteur Bernard HUYNH
- LE BLOC, présidé par le Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
- AVENIR SPE, présidé par le Docteur Elie WINTER
- UNION COLLÉGIALE, présidée par le Docteur Daniel SCIMECA

1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

1.2.1. Les instances décisionnelles

L'URPS médecins Ile-de-France distingue dans son organisation les instances décisionnelles des instances de concertation et de mise en œuvre des actions.

A) L'Assemblée Générale et le Bureau

A la suite des résultats aux élections d'avril 2021, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 3 juin 2021 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Valérie BRIOLE	Présidente
Docteur Bertrand de ROCHAMBEAU	Vice-président
Docteur Mardoche SEBBAG	Vice-président
Docteur Nathalie LEROY	Secrétaire générale
Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE	Trésorier
Docteur Bernard ELGHOZI	Trésorier adjoint
Docteur Natacha REGENSBERG de ANDREIS	Secrétaire générale adjointe
Docteur Éric TANNEAU	Secrétaire général adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, et quatre du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'assemblée générale, ses 60 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'assemblée générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2021, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à quatre reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.

En 2021, le bureau s'est réuni 9 fois dans le cadre de la mandature 2015-2021, et 18 fois dans le cadre de la nouvelle mandature à compter de juin 2021.

B) Les commissions de Contrôle et Règlement Intérieur

Commission de Contrôle

La commission de contrôle est annuellement élue par l'assemblée générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 3 fois dans l'année 2021.

Commission Règlement Intérieur

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit, s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

1.2.2. Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège tels que définis par les dispositions du décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

A) Les commissions thématiques

Commission « **santé publique** » coordonnée par : Dr Jean-Pierre BATARD / Dr Sylvie ROYANT-PAROLA

Commission « **communication** » coordonnée par : Dr Grégory LENCZNER / Dr David SCHAPIRO

Commission « **organisation et coordination des soins** » coordonnée par : Dr Rachida INAOUI ROZE / Docteur Jean-Marc SPIRA

Commission « **démographie médicale et besoins des territoires** » : Dr Bernard HUYNH / Dr Laurent LALOUM

Commission « **e-santé** » : Dr Laurent de BASTARD / Dr Philippe PARRANQUE

Commission « **exercice au quotidien** » : Dr Philippe PIZZUTI / Dr Daniel SCIMECA

B) Les Commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission **collège généralistes** coordonnée par : Dr Jean Paul HAMON / Dr Richard HANDSCHUH

Commission **collège spécialistes** coordonnée par : Dr Sophie BAUER / Dr Luc SULIMOVIC

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein des commissions collèges ont été créés en 2021 des groupes de travail, « jeunes médecins », coordonnée par le Dr Geneviève RICHARD pour les généralistes et par le Dr Patricia LUBELSKI pour les spécialistes. Au sein du collège spécialistes, le Dr Antoine SOPRANI coordonne le groupe de travail « plateau technique lourd » (PTL) et le Dr Patrick ASSYAG coordonne le groupe de travail « équipes de soins spécialisées » (ESS).

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

C) La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 2 reprises au cours de l'année 2021.

D) Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec des regards croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernées.

Groupe jeunes médecins généralistes coordonné par : le Dr Geneviève RICHARD

Groupe jeunes médecins spécialistes coordonné par : le Dr Patricia LUBELSKI

Groupe plateaux techniques lourds (PTL) coordonné par : le Dr Antoine SOPRANI

Groupe équipes de soins spécialisées (ESS) coordonné par : le Dr Patrick ASSYAG

2. L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2021

2.1 PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL

2.1.1. Le site Soigner en Ile-de-France, le portail d'aide à l'installation

Le site de l'exercice de la médecine libérale en Île-de-France offre depuis 2009 une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice. C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offres et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement.

A) La plateforme d'annonces de remplacement et d'installation

Cette plateforme propose aux médecins libéraux :

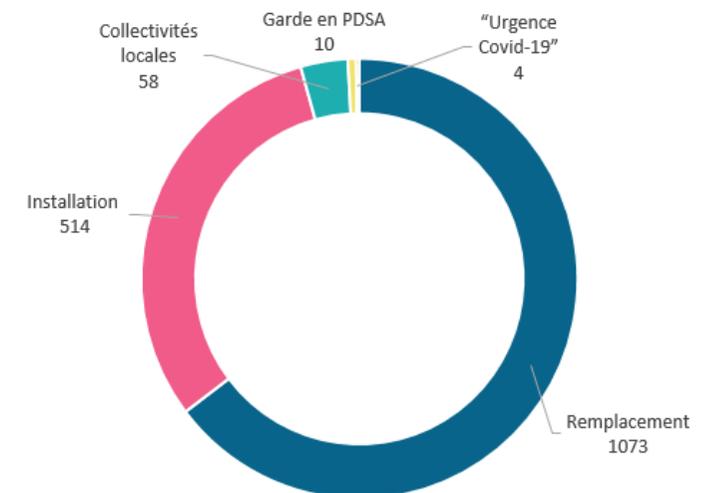
- un service gratuit
- des offres de remplacement et d'installation pour toutes les spécialités
- la consultation libre de toutes les annonces
- la publication instantanée des annonces
- l'affichage possible de photos du cabinet ou de documents

Elle est également ouverte aux projets des collectivités territoriales.

En 2021, l'URPS a mis en place un système de mise à jour automatique des annonces pour éviter leur obsolescence. Les annonces en ligne sur le site sont publiées pour six mois. Au terme de ces 6 mois, Soigner en Ile-de-France adresse aux utilisateurs dont les annonces sont concernées un e-mail leur permettant, au choix, de supprimer leur annonce directement (si elle a été pourvue ou pour tout autre motif) ou de maintenir leur annonce en ligne sur le site, auquel cas, en la mettant à jour. Sans mise à jour de l'annonce un mois après l'envoi de l'e-mail à l'utilisateur, l'annonce est définitivement supprimée.

>> Fréquentation de la plateforme d'annonces en 2021

En 2021, 1 659 annonces ont été déposées sur le site, **en hausse de 42%** par rapport à 2020.



Les annonces sont réparties ainsi :

- 1073 offres de remplacement
- 514 offres d'installation
- 58 offres d'installation émanant de collectivités locales.
- 10 offres de garde en PDSA
- 4 offres "urgence Covid-19"

B) Evolution des contenus

Les quatre rubriques du site regroupent quatre temps de l'exercice libéral : s'installer, remplacer, exercer au quotidien, préparer son départ. On y trouve notamment des témoignages vidéo de médecins récemment installés, des informations sur les aides à l'installation, la promotion des permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements. Au total, la partie information du site compte 100 pages d'articles couvrant les différentes dimensions de l'exercice de la médecine libérale.

>> Mises à jour en 2021 :

- PDSA : cahier des charges 2021
- Calendrier des permanences d'aide à l'installation
- Mise à jour de la page "Congé maternité et paternité"
- Exercer en équipe : toutes les aides
- Les zones déficitaires selon l'ARS
- Les aides à l'installation (contrat de début d'exercice)

C) La promotion du site

La promotion du site est assurée d'une part par des newsletters adressées toutes les six semaines aux médecins installés et aux remplaçants, d'autre part par une présentation directe aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants.

>> La plateforme des choix de stage des internes

Depuis mars 2021, l'Agence régionale de santé met en avant les offres de remplacement de Soigner en Ile-de-France sur la plateforme des choix de stage des internes déclinée en application, sur laquelle se connecte chaque interne *a minima* tous les 6 mois.

>> Les newsletters

En 2021, l'URPS a diffusé **trois types de newsletters** pour promouvoir la plateforme d'annonces de Soigner en Ile-de-France :

- **Trouver un remplacement :**
8 newsletters dans l'année, à 5 jours d'intervalle pour les installés (17 000 personnes) puis pour les remplaçants et internes (3 500) ;
- **Où s'installer en Ile-de-France ? Les annonces du moment :**
8 newsletters présentant huit annonces, une par département, aux remplaçants, internes et médecins installés, soit auprès de 20 500 médecins franciliens.
- **Newsletter en amont des soirées libérales :**
Avant chacune des 4 soirées libérales organisées en 2021, les médecins installés dans cette spécialité ont été invités à poster leur annonce sur le site.

La plateforme des choix de stage des internes

>> Les rencontres avec les médecins et les futurs médecins

En 2021, l'URPS a présenté le site lors des **9 événements** suivants :

- 2 soirées du SRP-IMG avec les internes de médecine générale les 19/10 et 30/11
- 2 séminaires "Entrées dans la vie professionnelle" avec les internes de médecine générale les 15/04 et 04/11
- 4 soirées libérales de l'URPS médecins destinées aux jeunes médecins de quatre spécialités, neurologie le 17/02, rhumatologie le 09/11, psychiatrie le 24/11 et gynécologie médicale le 09/12
- Journée de rentrée des internes franciliens le 01/10



>> Les réseaux sociaux

- Twitter : 893 abonnés

Fréquentation : Le compte Twitter de Soigner en Ile-de-France a été lancé le 6 février 2013. Au 31 décembre 2021, il atteint 893 abonnés, soit 59 de plus en un an.

Contenu : 132 tweets ont été diffusés en 2021, soit une moyenne de 11 par mois. Les abonnés au compte Twitter de Soigner en Ile-de-France ont reçu les dates des permanences locales d'aide à l'installation, les petites annonces et des actualités sur l'installation en Ile-de-France.

- Facebook : 356 abonnés

Les informations relayées sur la page Facebook de Soigner en Ile-de-France sont essentiellement les annonces d'installation postées sur Soigner en Ile-de-France et les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

La page Facebook de Soigner en Ile-de-France compte 356 abonnés au 31 décembre 2020, soit 2 de moins en un an, confirmant la baisse d'utilisation de ce réseau social.

D) La fréquentation du site

La fréquentation du site est en légère progression en 2021 :

- 56 848 visites (+ 0,6%) ;
- par 34 531 visiteurs, en hausse de 8 %
- 224 000 pages consultées, en légère baisse (-5%)

Palmarès des pages les plus consultées en 2021 et évolution de leur fréquentation par rapport à 2020 :

Les plus fortes progressions concernent d'abord la recherche d'offres d'installation (+73%), due notamment à la diffusion de la newsletter "Les annonces du moment" aux médecins installés alors qu'elle était auparavant diffusée aux remplaçants et internes. On note aussi une progression de la page des permanences locales d'aide à l'installation (+11%) et de l'article "exercice libéral et salarié" (+35%), qui entre au palmarès des 10 pages les plus consultées.

- | | |
|----|--|
| 1 | Annonces (-7%) |
| 2 | Les zones déficitaires selon l'ARS (-5%) |
| 3 | Annonces : recherche offres installation (+73%) |
| 4 | Installation : Les aides à l'installation (+1%) |
| 5 | Annonces : recherche offres remplacement (-11%) |
| 6 | S'inscrire à la permanence locale d'aide à l'installation (+10%) |
| 7 | Installation : Les dix étapes administratives (-18%) |
| 8 | Installation : Les aides au maintien d'exercice (-22%) |
| 9 | La permanence des soins (-40%) |
| 10 | Mixité exercice libéral et salarié (+35%) |

2.1.2. Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence régionale de santé

Le 4 juillet 2017, l'URPS Médecins Ile-de-France et l'ARS ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans. Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

Cinq axes de travail ont été retenus :

- L'aide à l'installation
- L'animation et diagnostic de territoire – accès aux soins
- Le soutien au fonctionnement et à l'investissement structures d'exercice collectif
- Le soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné
- Santé publique et prévention

Certains de ces axes de travail donnent lieu à des CPOM signés entre l'URPS et l'ARS.

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

A) CPOM URPS / ARS : Les permanences locales d'aide à l'installation (Annexe 1 du protocole ARS-URPS)

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'accompagner les médecins dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer en un même lieu, au même moment, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

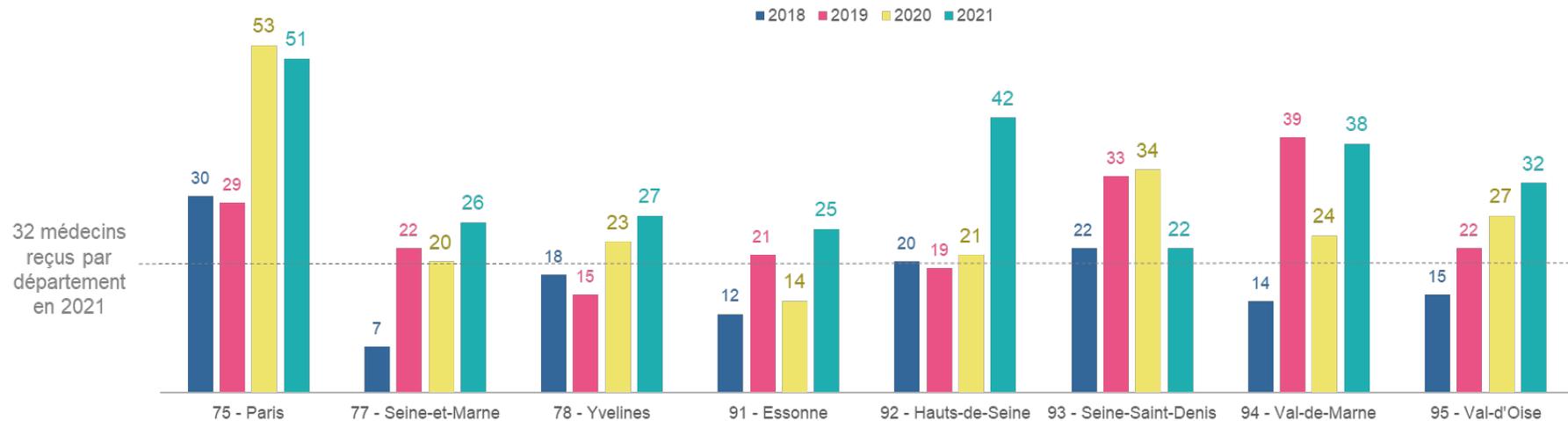
- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale
- Les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation. Le calendrier des permanences est disponible sur : www.soignereniledefrance.org

Les chiffres 2021 :

- **87** permanences ont été réalisées dans les 8 départements d'Ile-de-France en visioconférence (67 en 2020, 71 en 2019)
- **264** médecins ont été reçus en permanence, soit 48 de plus qu'en 2020 malgré le contexte de la crise sanitaire Covid.
- **Les médecins généralistes ont représenté environ 46% des médecins reçus, pour la première fois ils représentent moins de la moitié des médecins.**
- **47% des médecins reçus en 2021 ont concrétisé leur installation dans l'année (33 % en 2020), les autres sont en cours d'installation sauf 4 qui ont abandonné leur projet d'installation.**

EVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS REÇUS PAR DÉPARTEMENT DEPUIS 2018



Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation en 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 31 décembre 2021) :

- ⇒ **669** permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile de France
- ⇒ Départements les plus fréquentés : Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine
- ⇒ **1 262 médecins accueillis en permanence locale d'aide à l'installation.**

Le taux d'installation des médecins reçus depuis 2012 est de **74%**. Ce taux est calculé sur l'effectif des médecins ayant prévu de s'installer avant le 31 décembre 2021.

B) CPOM URPS / ARS : Accompagnement à l'installation des médecins (Annexe 2 du protocole ARS-URPS)

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement individuel des médecins à l'installation.

Sur l'année 2021, **103 médecins** ont été suivis en coaching par l'URPS médecins sans être passés par une permanence. Parmi les 17 spécialités différentes, les plus **représentées sont les médecins généralistes** (38) suivi des psychiatres (10) et des pédiatres (6).

La majorité des médecins reçus en permanence continuent à être accompagnés tout au long de leur projet jusqu'à la concrétisation de leur installation.

Les aides apportées aux médecins

- Aide au choix conventionnels et aux pratiques tarifaires
 - Stratégie de choix du secteur 1/2/3
 - Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population
- Aide au choix du lieu d'implantation
 - Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation
- Aide à la mise en route d'un projet d'installation
 - Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
 - Renseignements sur le budget du cabinet libéral
- Aide à l'identification de locaux
 - Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
 - Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants
- Aide aux formalités administratives
 - Aide au remplissage des formulaires
 - Mise en relation avec les préfetures sur la question de l'accessibilité
- Aide aux montages contractuels
 - Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
 - Points d'attention sur les montages juridiques et financiers
- Soutien dans les choix du mode d'exercice
 - Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
 - Exercice libéral /exercice mixte
- Aide au montage de dossiers de financement

- Demande de montage des banques
- Paris Med
- CRES praticien- Région Ile-de-France
- Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel
 - Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
 - Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

C) La communication autour de ces dispositifs

- **CPOM Permanences locales d'aide à l'installation**

Le plan de communication mis en œuvre dans le cadre des permanences d'aide à l'installation s'articule autour des moyens suivants :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu...)
- Sites internet des partenaires (*Soigner en Ile-de-France*, autres URPS franciliennes, *PAPS*, Ordres professionnels...)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site *Soigner en Ile-de-France*
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, SRP-IMG)
- Présentation directe aux étudiants, internes et chefs de cliniques assistants lors d'événements organisés par ces derniers, tels que les soirées installation organisées par les syndicats de jeunes médecins

2.1.3 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

A) Actions menées par la commission des médecins spécialistes de médecine générale

Le groupe de travail "jeunes médecins", rattaché à la commission médecine générale, a co-organisé avec le SRP IMG deux soirées destinées aux internes de médecine générale :

- "Les statuts de l'exercice libéral", le 19/10, 15 participants, en visio
- "Les différents modes d'exercice", le 30/11, 15 participants, en visio

Il a également animé des ateliers lors des séminaires « entrée dans la vie professionnelle » organisés par les départements de médecine générale franciliens :

- "Les outils et aides à l'installation" et "choisir son mode d'exercice" le 15/04, en visio
- "Les outils et aides à l'installation" (x 2) et "choisir son mode d'exercice", le 04/11 en présentiel

B) Actions menées par la commission spécialistes à exercice mixte

- **Réunions par verticalité : « les soirées libérales »**

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des *a priori* sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., l'URPS a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP.

En 2021, quatre soirées ont été organisées par le groupe de travail "jeunes médecins", rattaché à la commission spécialistes, réunissant au total 207 participants :

- neurologie le 17/02 (29 participants),
- rhumatologie le 09/11 (52 participants - France entière),
- psychiatrie le 24/11 (100 participants - France entière)
- gynécologie médicale le 09/12 (26 participants).

C) Actions menées conjointement par les 2 collèges : médecine générale et spécialistes

- **Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « deux jours en libéral »**

Créé en 2018, le dispositif « 2 jours en libéral » est porté par les commissions spécialistes de médecine générale et spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec 6 associations d'étudiants de l'Université de Paris (ex Paris V et Paris VII), Sorbonne Université (ex Paris VI), Université Paris-Saclay (Paris XI), Université Paris Est-Créteil (Paris XII) et Sorbonne Paris Nord (Paris XIII). Il permet aux étudiants de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux. En 2021, **305 médecins étaient volontaires** (dont 62 médecins généralistes) et **103 étudiants** (345 depuis 2018) ont pu ainsi bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral dans 34 spécialités. Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives : 91% des médecins sont satisfaits du projet et 100% des étudiants recommandent l'expérience. Après avoir effectué une session, 90% des étudiants souhaitent s'installer en libéral. Le dispositif se poursuivra en 2022 avec une communication renforcée auprès des étudiants.

D) Action menée par la commission communication

« Job d'été au cabinet médical »

Dans l'optique de faire découvrir le fonctionnement de la médecine libérale aux étudiants en médecine, l'URPS a renouvelé durant l'été 2021 son dispositif de jobs d'été (accueil, coordination, archivage...) au sein des cabinets des médecins libéraux, en partenariat avec les associations d'étudiants en médecine d'Ile-de-France qui ont relayé l'information auprès des étudiants.

Une plateforme en ligne sur le site de l'URPS met en relation directe médecins libéraux et étudiants en médecine. En 2021, la plateforme a été ouverte et fait l'objet d'une communication auprès des médecins mi-mars.

Ce service permet :

- Aux étudiants en médecine de découvrir le fonctionnement d'un cabinet médical et de rencontrer des médecins libéraux.
- Aux médecins installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être rencontrer leur futur stagiaire, remplaçant ou collaborateur.

En 2021, 19 médecins ont posté une annonce et 19 étudiants ont répondu à au moins 1 annonce. 5 médecins ont confirmé avoir trouvé un étudiant grâce à la plateforme.

La plateforme a été fermée en septembre 2021, et ouvrira à nouveau fin mars 2022.

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoires

A) Pour la spécialité de médecine générale

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations. La commission rencontrera en 2022 la coordination des départements de médecine générale.

B) Pour les autres spécialités

Le développement de terrains de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes, qui a entrepris une réflexion sur une modélisation méthodologique en faveur du développement de stages libéraux. Pour le moment, des stages en ambulatoire sont proposés dans les spécialités de pédiatrie, radiologie, cardiologie, gynécologie médicale, médecine intensive-réanimation, oncologie et dermatologie.

2.1.5 Développement de postes partagés ville – hôpital

En 2021, 50 postes ont été financés. Ils s'adressent à des jeunes médecins thésés, toutes spécialités sauf médecine générale. Un travail a été initié cette année avec la FHF pour constituer des offres « Duo » par département comportant un mi-temps poste hospitalier et une offre d'activité libérale à mi-temps dans une structure d'exercice de groupe proche. L'ouverture de ces postes est souhaitée pour 2022.

2.1.6 Comité régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS médecins participe au comité régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France. Pas de réunion en 2021.

2.2 ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS

2.2.1 Le projet régional de santé 2 (PRS2)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié l'organisation du projet régional de santé (PRS). Le nouveau PRS constitue l'unique schéma de santé de la région et a été mis en place en juillet 2018 pour une durée de 10 ans.

Trois documents constituent le PRS :

- **Le cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population francilienne et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.
- **Le schéma régional de santé (SRS)** est établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé. Il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social. Il a une durée de 5 ans.
- **Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** est une déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

L'URPS médecins est représentée au sein des 18 COPIL dédiés au PRS2.

2.2.2 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

Pour la commission de répartition des spécialités chirurgicales / représentants de l'URPS sur la mandature précédente : Dr GIGNAC et Dr DE ROCHAMBEAU ; sur la mandature actuelle : Dr BAUER et Dr DE ROCHAMBEAU.

Pour la commission de répartition des spécialités médicales / représentants de l'URPS sur la mandature précédente : Dr GOMBEAUD et Dr RENARD ; sur la mandature actuelle : Dr INAQUI et Dr SLITINE

Pour la commission de répartition de la spécialité médecine générale / représentants de l'URPS sur la mandature précédente : Dr BONNAUD et Dr SIAVELLIS / sur la mandature actuelle : Dr LEROY et Dr SEBBAG.

2.2.3 Diagnostic et animation de territoire (annexe 3 du protocole ARS-URPS médecins)

A) Qu'est-ce qu'un diagnostic de l'offre de soins ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux.

B) La méthodologie et les étapes

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au maire et présentation au Conseil municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des pré-projets)

Réalisation de 17 diagnostics de territoire :

- **77** : Communauté d'agglomération Brie des Rivières et Châteaux, Communautés de communes Orée de la brie et Portes Briardes, Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne
- **78** : Maurepas, Plaisir
- **91**: Villebon-sur-Yvette, Palaiseau, Mennecy, Communauté d'agglomération Cœur Essonne
- **92** : Antony, Courbevoie, Boulogne Billancourt, Montrouge
- **94** : Fontenay-sous-Bois, Vitry-sur-Seine
- **95** : Soisy-sous-Montmorency, Osny

2.2.4 Elaboration de dossiers d'aide au financement

A) Les dossiers d'aide à l'investissement immobilier (annexe 6 du protocole ARS-URPS médecins)

Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.

L'annexe 6 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossiers d'aide à l'investissement immobilier.

Objectif : Soutenir l'investissement dans des **cabinets de groupes libéraux**.

Principe :

- Aide à l'**investissement immobilier** : venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer **le coût du foncier en Ile-de-France**.
- Sont éligibles : collectivités, bailleurs sociaux, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude de dossier)
- Subvention : **40 %** du montant (acquisition + travaux) avec **un plafond de 200 000 € majoré de 25 % si zone fragile ou déficitaire**

64 projets ont bénéficié de l'aide à l'investissement immobilier en 2021 :

- **75 – Paris** : Paris 3 - Cabinet Dermatologie, Paris 11 - MSP Belle-Ménil, Paris 11 - MSP Faidherbe, Paris 13 - MSP Daviel, Paris 14 - Cabinet cardio/pneumo, Paris 14 - Cabinet du Texel, Paris 15 - MSP Télédock, Paris 19 - Village Jourdain
- **77 - Seine-et-Marne** : Chelles, Jossigny, La Grande Paroisse, Lognes, Meaux, Ozoir-la-Ferrière, Saint Thibault-des-Vignes
- **78 - Yvelines** : Achères, Carrières-sur-Seine, Conflans-Sainte-Honorine, Croissy-sur-Seine, Epône, Versailles
- **91 – Essonne** : Athis Mons, Evry, Gometz-le-Châtel, Igny, Limours, Longpont-sur-Orge, Montgeron, Ris-Orangis, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Villebon-sur-Yvette
- **92 – Hauts-de-Seine** : Chatenay-Malabry, Clichy, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes
- **93 – Seine-Saint-Denis** : Drancy, Gournay-sur-Marne, Les Pavillons-sous-Bois, Noisy-le-Grand - Projet ophtalmo, Noisy-le-Grand - Projet pédiatrique, Noisy-le-Grand – Projet médecine générale, Pantin, Romainville, Saint-Denis, Sevran, Villemomble

- **94 – Val-de-Marne** : Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois (x 2 projets), Joinville-le-Pont, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Saint Mandé, Saint-Maur-Des-Fossés - Projet Pneumo
- **95 – Val d’Oise** : Arnouville, Bezons, Franconville, Herblay, Pierrelaye, Us

Au total, depuis le début du protocole, **233 dossiers** ont bénéficié de l’aide à l’investissement immobilier.

B) Les dossiers de demande de financement dans le cadre du dispositif du Conseil régional Ile-de-France

En octobre 2017, le Conseil régional Ile-de-France a adopté le rapport « Lutter contre les déserts médicaux ».

Ce rapport prévoit la mise en place d’une aide dédiée à l’installation et à la réalisation d’investissements relatifs à l’acquisition foncière, aux travaux, aux équipements médicaux et informatiques.

L’attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d’exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d’être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes) s’installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls. Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.

L’aide à l’acquisition foncière et aux travaux pour les structures collectives est fixée à 30% de la dépense avec un plafond de 300 000 €, elle se limite aux structures d’exercice collectif en maison de santé pluridisciplinaire.

En 2021, l’URPS a aidé à la rédaction de 76 dossiers :

- **Paris** : Paris 3ème, Paris 14ème, Paris 16ème
- **Seine-et-Marne** : Chelles (2 dossiers), Combs-la-Ville, Courtry, Fontenay-Trésigny, Jossigny, Lognes, Mitry-Mory, Ozoir-la-Ferrière, Saint Thibault-des-Vignes (2 dossiers)
- **Yvelines** : Croissy-sur-Seine, Le Mesnil-Saint Denis, Le Perray-en-Yvelines (2 dossiers), Noisy-le-Roi (2 dossiers), Versailles
- **Essonne** : Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Evry, Gometz-le-Châtel, Les Ulis, Longjumeau, Montgeron, Orsay, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Arpajon, Villebon-sur-Yvette

- **Hauts-de-Seine** : Bagneux (2 dossiers), Bois colombes, Chatenay-Malabry (2 dossiers), Clichy (3 dossiers), Nanterre (2 dossiers), Suresnes
- **Seine-Saint-Denis** : Drancy, Gournay-sur-Marne, Montfermeil, Noisy-le-Grand (5 dossiers), Romainville, Sevran (2 dossiers), Villemomble
- **Val-de-Marne** : Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont (2 dossiers), Chennevières-sur-Marne, Créteil (2 dossiers), Fontenay-sous-Bois (2 dossiers), Joinville-le-Pont, Maisons Alfort, Mandres-les-Roses, Saint Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Valenton
- **Val d'Oise** : Argenteuil, Bezons, Cergy, Franconville, Gonesse, Herblay, US

2.2.5 Assistance aux cabinets fragilisés (annexe 5 du protocole ARS-URPS)

Cette mission d'assistance a pour objet de donner aux cabinets fragilisés les meilleures chances de réussir la transition entre une situation actuelle délicate et un fonctionnement stable et pérenne. L'assistance consiste en un accompagnement personnalisé des cabinets, comprenant un soutien technique et méthodologique suivi le cas échéant d'une assistance financière.

L'objectif est d'agir pour que le cabinet devienne plus attractif, afin de séduire plus facilement de nouveaux entrants. Pour cela, il faut souvent reconstruire au sein de l'ensemble humain complexe que constitue chaque cabinet une dynamique collective. Cinq grands thèmes sont abordés lors de la mission : les questions financières, les questions juridiques, les questions relationnelles, les questions immobilières et les questions de santé.

Parmi les travaux qui peuvent être mise en œuvre figurent :

- La réalisation d'un benchmark du cabinet (en se basant sur l'étude économique réalisée en 2014 auprès de 30 cabinets d'Ile-de-France)
- Un audit des comptes et un audit juridique
- La réalisation de budgets prévisionnels de la SCM et si besoin de la SCI
- Un audit relationnel (après entretien avec l'ensemble des membres du cabinet)
- La conduite de négociations visant à obtenir un consensus sur les mesures à prendre
- La rédaction de statuts, règlement intérieur et éventuellement pacte d'actionnaire
- L'instruction de demandes de financement auprès des partenaires publics

2.2.6 Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2021, les

échanges avec ces membres, réalisés lors d'une réunion de travail régionale et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques locales.

Le comité de pilotage régional s'est réuni une fois en 2021. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

En 2021, près de 4 000 médecins généralistes ont participé à la PDSA, soit 20% des médecins installés. 2 000 000 millions d'appels, 1 628 000 dossiers de régulations ont été créés, 232 000 visites et 246 000 consultations en points fixes de gardes ont été prises en charge par les médecins libéraux.

Pour 2022, l'URPS a négocié une augmentation du tarif de l'astreinte de nuit profonde pour les effecteurs mobiles, passant de 100 € à 200 € les 8 h, y compris pour Paris qui n'en bénéficiait pas.

L'enveloppe globale régionale des rémunérations forfaitaires PDSA s'élèvera à 21 M€, contre 17,51 M€ en 2021 et 15,2 M€ en 2019.

2.2.7 Soins non programmés (SNP)

Après avoir commencé une réflexion commune avec l'Agence régionale de santé au sujet des soins non programmés en 2018, l'URPS est désormais engagée dans une mission à ce sujet qui a débuté en juillet 2019. Le Directeur général de l'Agence a en effet confié au Dr Georges Siavellis (URPS médecins libéraux Île-de-France) et au Dr Patrick Pelloux (ARS/AP-HP) la tâche d'identifier, de favoriser et de promouvoir les initiatives qui permettent de répondre aux demandes de soins non programmés des patients en région Ile-de-France.

Cette mission a fait l'objet d'un rapport remis au Directeur général de l'ARS en février 2021, contenant des recommandations à partir des observations et des expérimentations régionales dans la prise en charge des SNP. Ces recommandations ont servi de base de travail à la mise en place des pilotes du service d'accès aux soins (SAS).

2.2.8 Les équipes de soins spécialisés (ESS)

Le groupe de travail "Équipes de soins spécialisées", rattaché à la commission spécialistes, souhaite accompagner la création de plusieurs équipes de soins spécialisées en 2022, notamment dans les spécialités suivantes : psychiatrie, gériatrie, ophtalmologie. Ces spécialités se sont réunies en 2021 pour initier la rédaction des lettres d'intention.

Une première réunion a été organisée entre le groupe de travail et l'ARS le 15 décembre 2021 pour poser le cadre du financement des études de faisabilité et d'aide au démarrage des futures ESS.

2.2.9 Le comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

Depuis février 2012, une nouvelle organisation pour l'accomplissement de la mission de service public de permanence des soins en établissement se construit en Ile-de-France sous l'égide de l'ARS.

L'URPS médecins participe au comité de pilotage régional PDSES afin de veiller à l'équité de traitement entre établissements de santé et aux conditions d'exercice des médecins. En 2021, le COPIL ne s'est pas réuni.

2.2.10 Le comité régional GHT (groupements hospitaliers de territoire)

L'URPS participe au comité régional GHT. Pas de réunion en 2021.

2.2.11 Accompagnement à la conduite du changement (annexe 8 du protocole ARS-URPS)

L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir l'ingénierie de projet pour l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence régionale de santé, au titre de l'annexe 8 du protocole du 6 juillet «Accompagnement à la conduite du changement».

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants :

- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département, ...
- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de fonds d'intervention régional (FIR), pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)

- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, région, départements, ARS, fonds européens)
- Appui au suivi de chantier, etc.

En 2021, plus d'une trentaine de projets ont été accompagnés.

2.2.12 Structuration territoriale : associations plateforme territoriale d'appui (annexe 9 du protocole ARS-URPS médecins)

L'URPS met en place des plateformes territoriales d'appui en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête « prise en charge des patients complexes : quels besoins pour les médecins libéraux ? » de l'URPS de janvier 2017, sur le décret du 6 juillet 2016 et l'annexe 9 du protocole ARS URPS «structuration territoriale» dans l'axe « soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné ».

Après avoir partagé les constats et les objectifs, l'URPS et l'ARS valident en octobre 2017 un modèle commun d'APTA départementales, associations caractérisées par une gouvernance à majorité libérale et une intégration forte des composantes (établissements publics et privés, autres professionnels de santé médicaux, réseaux, MAIA, CLIC, réseaux, MDPH, SSIAD).

Deux départements pilotes sont choisis, et les APTA 78 et 93 (Association Plateforme Territoriale d'Appui) créées en décembre 2017 signent une convention de financement avec l'ARS en août 2018, leur permettant de recruter du personnel dédié. 12 COPIL ont eu lieu en 2021 afin de mettre en place les services proposés aux partenaires : numéro unique d'appel pour les médecins, création et alimentation d'un répertoire opérationnel des ressources, intégration dans l'espace numérique régional Terr-esanté.

Les 2 APTA se sont impliqués lors de la crise COVID, en ouvrant des centres Covid ambulatoires, puis des centres de vaccination. Elles accompagnent également la création des CPTS.

La plateforme qui gère le numéro unique d'appel régional est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en décembre 2019 et porté par l'ARS et l'URPS. Elle a été mise en place au cours de l'année 2020, avec la recherche et l'équipement de locaux après le premier confinement, puis le recrutement et la formation de l'équipe au dernier trimestre 2020. Le n° d'appel pour les médecins libéraux **01 45 45 45 45** est opérationnel depuis début décembre 2020 et monte en charge avec le déploiement de plusieurs services, comme l'organisation de la prise de rendez-vous pour la vaccination des médecins en 2021. Des webinaires sont proposés par l'URPS et le GIP NUR. L'ouverture du GIP NUR aux autres URPS est en cours de discussion fin 2021.

2.2.13 Partenariat ville-hôpital en onco-dermatologie

Une équipe de soins spécialisés en dermatologie-vénéréologie a été créée en Ile-de-France en novembre 2019, l'ESSDV-IDF. Elle repose sur une initiative des dermatologues libéraux d'Ile-de-France volontaires pour améliorer la coordination des soins et la graduation des prises en charge, notamment entre les soins primaires, la médecine spécialisée de ville et les centres de références hospitaliers publics et privés.

L'association est appelée à travailler en partenariat avec toute personne physique ou morale et notamment avec les centres de références en dermatologie hospitaliers franciliens, publics et privés, les médecins de ville et des organisations telles que les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les professionnels de santé, dans une logique de parcours.

En 2020, une coordinatrice de projets a été recrutée pour structurer l'association et initier la mise en œuvre des premiers travaux :

- Réalisation d'un diagnostic sur l'offre de soins en dermatologie et rédaction du projet de santé finalisé en 2021
- Association à la campagne de dépistage des cancers cutanés par télé-expertise en vue de la reprise du projet en 2021
- Intégration de la plateforme TéléRCP
- Promotion de l'association à travers le développement de son site internet et mise en place d'une campagne de recrutement auprès des dermatologues franciliens

Depuis le 1er novembre 2020, une assistante partagée de recherche clinique a été recrutée par l'ESSDV-IDF et le CHU Henri Mondor à Créteil, dans le but de fluidifier les parcours de soins des patients entre la ville et l'hôpital pour les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. Entre septembre et décembre 2021, l'ESSDV-IDF a contacté 20 CPTS, 6 réunions ont eu lieu et une formation a été réalisée en partenariat avec la CPTS Sucy Noisieu (94).

L'association sera amenée à contractualiser avec ces organisations, à commencer par l'AP-HP et le Centre d'onco-dermatologie de l'hôpital Saint-Louis. En 2021, l'ESSDV-IDF a eu également l'occasion de collaborer avec les services de dermatologie d'Henri Mondor et de Marne La Vallée (Grand Hôpital de l'Est Francilien).

Au 1^{er} janvier 2021, l'ESSDV-IDF a repris les engagements de l'URPS des médecins libéraux IDF sur le projet ONCODERMATO.

Au 31 décembre 2021, sur les 163 médecins généralistes initialement formés depuis 2018, 78 médecins généralistes ont reconduit leur participation à l'expérimentation, 9 nouveaux médecins généralistes ont intégré l'expérimentation.

Au 31 décembre 2021, sur les 17 dermatologues inscrit au départ de l'expérimentation, 11 ont reconduit leur participation, 7 sont encore en phase de réflexion et 6 nouveaux dermatologues ont intégré l'expérimentation.

2.3 ANALYSES ET ÉTUDES RELATIVES AU SYSTÈME DE SANTÉ, À L'EXERCICE LIBÉRAL DE LA MÉDECINE, À L'ÉVALUATION DES BESOINS MÉDICAUX

2.3.1 Enquête baromètre qualité de vie au travail des médecins libéraux

Selon le ministère de la Santé, la qualité de vie au travail « désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier amélioration des conditions de travail pour les salariés et performance globale des établissements de santé. Elle s'appuie sur l'expertise des professionnels quant à leur propre travail et à leur capacité à identifier des marges de manœuvres et des moyens d'améliorer les organisations ».

Selon l'accord national interprofessionnel (ANI) signé en 2013, « la qualité de vie au travail vise d'abord le travail, les conditions de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation. Elle est également associée aux attentes fortes d'être pleinement reconnu dans l'entreprise et de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. »

Au vu de ces définitions, on observe que la qualité de vie au travail est avant tout une préoccupation des entreprises ou des institutions employant des travailleurs salariés. **Qu'en est-il des professionnels de santé libéraux et notamment des médecins exerçant en cabinet de ville et/ou en établissement ? Comment ces professionnels perçoivent-ils leur travail ? Quelles sont leurs propositions d'amélioration ? Quels sont les territoires /établissements au sein desquels les médecins se sentent le plus épanouis dans leur travail ?**

Afin de répondre à ces questions, les commissions généralistes et spécialistes de l'URPS médecins Ile-de-France souhaitent bâtir un baromètre de la qualité de vie au travail pour les médecins libéraux en Ile-de-France, via une enquête quantitative. Suite à l'appel d'offres lancé en novembre 2021, les commissions ont décidé de confier cette étude à l'IFOP. Les résultats sont attendus au 1er trimestre 2022.

2.3.2 Statut des présidents de CME dans l'hospitalisation privée

La commission spécialistes a entrepris en 2021 un travail sur la faisabilité d'une évolution législative du rôle des présidents de CME dans l'hospitalisation privée, en 3 étapes : dresser un état des lieux de la réglementation nationale avec notamment une comparaison entre le public et le privé, disposer d'une comparaison avec d'autres pays européens, puis rédiger un argumentaire avec les évolutions souhaitables. Ce travail a été confié à un cabinet d'avocats, la restitution est prévue début 2022.

2.3.3 Rôle des CME et des médecins libéraux ayant une activité de bloc

Le groupe de travail plateaux techniques lourds, rattaché à la commission des spécialistes, a initié en 2021 une réflexion pour inviter les CME et médecins à s'investir davantage dans la **sécurité et la qualité des soins**, via notamment le nouveau dispositif de certification des établissements de santé pour la qualité des soins et la **déclaration des évènements indésirables graves**, au travers de réunions avec les acteurs et prestataires impliqués. L'objectif du groupe est de proposer en 2022 des solutions aux CME.

2.3.4 Assistants médicaux

Les commissions spécialistes et généralistes ont validé en 2021 la réalisation d'une étude en 2 volets : statistiques via les données de la CPAM, et qualitative auprès de médecins s'étant engagé dans le dispositif, avec comme objectif de recueillir les avantages et inconvénients et de pointer les risques éventuels (exemple : indemnités de licenciement à verser à l'assistant lors du départ à la retraite du médecin signataire), les besoins des médecins (prix immobilier en IDF, problème d'accessibilité) et les évolutions réglementaires nécessaires. L'étude sera réalisée en 2022.

2.3.5 Travaux de la commission "Exercice au quotidien"

La commission "Exercice au quotidien" de l'URPS Médecins a amorcé en 2021 un projet d'enquête sur les problématiques quotidiennes des médecins libéraux et les solutions qui peuvent y être apportées. Cette enquête, qui sera déployée au 1er trimestre 2022 avec l'appui d'un prestataire, doit permettre d'identifier les principales tracasseries quotidiennes puis de construire des réponses pour faciliter l'exercice libéral.

La commission a également recensé et auditionné les différentes structures intervenant en soutien des professionnels libéraux en souffrance, notamment les associations SPS / Maison des soignants, MOTS ainsi que le DU Soigner les Soignants. Ce recensement des ressources permettra en 2022 d'informer les médecins, mais aussi de leur proposer un questionnaire d'auto-évaluation leur permettant de s'orienter vers les appuis les plus adaptés.

Enfin la commission a engagé un travail sur la protection juridique des médecins. Il aboutira en 2022 sur la réalisation d'un webinaire sur la prévention des risques de contentieux juridiques et sur la mise en place d'un "kiosque" juridique permettant de répondre aux questions juridiques des médecins et d'éditer des fiches pratiques.

2.3.6 Mortalité maternelle en Ile-de-France

Suite à l'enquête réalisée en 2013 sur la mortalité maternelle en Ile-de-France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence), la commission anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens a décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM, afin de modéliser les types d'organisation des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles a minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail, initié en 2017, s'est interrompu en 2020 suite à des problèmes d'organisation au sein de l'INSERM. Il a été relancé en 2021 par la commission des spécialistes, pour une restitution prévue en 2022.

2.3.7 Enquête « Pratiques tarifaires des médecins libéraux en Ile-de-France »

Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement ;
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables ;
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux) ;
- Tranches de dépassement par spécialité.

Le tout avec une sélection possible par : département / secteur conventionnel / spécialité / type d'exercice

Ce travail sera mis à jour tous les ans.

2.4 PRÉVENTION ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

2.4.1 Expérimentation d'accompagnement thérapeutique de proximité (Annexe 10 du protocole ARS-URPS)

L'annexe 10 du protocole ARS-URPS est dédiée à une expérimentation visant la mise en œuvre et le déploiement de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans les cabinets de médecins libéraux. Dénommé "accompagnement thérapeutique de proximité", ce dispositif vise à proposer des séances individuelles d'accompagnement thérapeutique aux patients atteints de maladies chroniques. Un COPIL composé de l'ARS Ile-de-France, de l'assurance maladie, du Pôle ressources en ETP Ile-de-France, de l'IRDES et de l'URPS médecins s'est réuni 27 fois depuis septembre 2017 (6 fois en 2021).

L'expérimentation a été conçue selon un dispositif innovant, avec des séminaires et webinaires de travail animés par les patients-experts du Pôle ressources en ETP IDF et des médecins du projet qui partagent leurs retours d'expérience avec le groupe. Les médecins participants sont les acteurs de la co-construction de cette expérimentation. Grâce à des outils co-construits lors des séances de travail (référentiel de pratiques, carte mentale de l'ATP) et avec l'aide de ressources complémentaires mises à leur disposition (podcasts, vidéos, documents à télécharger), les médecins sont guidés pour pouvoir proposer un accompagnement thérapeutique à leurs patients, mettre en œuvre leurs séances d'ATP et orienter leurs patients vers les ressources adaptées.

61 médecins libéraux franciliens, de toutes spécialités, participent à cette expérimentation et ont déjà réalisé **3 545 séances d'accompagnement thérapeutique**. Au total, ce sont près de 800 patients qui ont à ce jour bénéficié de ces séances. Les pathologies les plus fréquemment accompagnées sont les suivantes : diabète ou autres maladies endocriniennes ou cardio-vasculaires, troubles psychiatriques, santé mentale, addiction, maladies respiratoires, souffrance au travail...

En 2022 les médecins pourront encore effectuer des séances avec leurs patients entre janvier et juin. Cette dernière année du projet sera consacrée à l'évaluation et la communication.

2.4.2 Prise en charge des patients en situation de souffrance au travail et ATP

Les médecins libéraux rencontrent de plus en plus fréquemment à leur cabinet des patients en situation de souffrance au travail face auxquels ils se sentent souvent démunis.

Afin d'aider les médecins à proposer à leurs patients une prise en charge adaptée, la commission médecine libérale et santé publique a proposé, en 2020, à 10 médecins (5 médecins généralistes et 5 psychiatres) déjà formés à l'ATP, de participer à une courte expérimentation sur le thème « L'accompagnement thérapeutique de proximité : une ressource dans la prise en charge de vos patients en situation de souffrance au travail ». Calquée sur le modèle du projet ATP, cette expérimentation comprenait une soirée de formation, sous forme de webinaire, qui a eu lieu le mardi 8 décembre 2020, la mise en œuvre de séances d'ATP avec 5 patients et la participation des médecins à une réunion de retour d'expérience. En 2021, les médecins ont donc mis en œuvre les séances d'ATP avec leurs patients et ont participé à un second webinaire de retour d'expérience le 19 octobre 2021. La synthèse de cette action est en cours.

2.4.3 Partenariat avec le Réseau Sentinelle

L'URPS a noué en janvier 2021 un partenariat avec le Réseau Sentinelle. Une newsletter sur la « Baisse de l'incidence de plusieurs maladies infectieuses en médecine générale depuis le début de la pandémie de COVID-19 » a été envoyée aux médecins généralistes et pédiatres franciliens. Cette newsletter a permis à l'URPS de diffuser une information qualitative et de santé publique auprès des médecins libéraux franciliens et au Réseau Sentinelle de recruter 39 nouveaux médecins généralistes et 21 nouveaux pédiatres en Ile-de-France.

Une convention de partenariat pour pérenniser ce projet de newsletter est actuellement en cours. L'envoi d'une seconde newsletter concernant la « Surveillance épidémiologique des virus circulant de l'hiver 2021 » est en préparation.

2.4.4 Agenda des événements en santé publique

Recevant beaucoup de sollicitations extérieures, notamment de la part d'organismes proposant des événements en santé publique, la commission santé publique a souhaité proposer la création d'un outil permettant de faciliter ce relais d'information. Un agenda des événements régionaux de santé publique en Ile-de-France a été créé sur le site internet de l'URPS médecins. Les organismes concernés peuvent poster leurs événements sur cet agenda en ligne.

2.5 DÉMOGRAPHIE ET BESOIN DE SANTÉ DES TERRITOIRES

2.5.1 Enquête auprès des jeunes diplômés en IDF entre 2010 et 2021

Enquête “Aller vers” : Où sont les jeunes médecins ?

Le projet consiste à contacter les médecins diplômés en Ile-de-France entre janvier 2010 et décembre 2021, soit 11 761 médecins, afin de faire le point sur leurs parcours professionnels et/ou leurs situations actuelles :

- Que font-ils ?
- Où ?
- Pourquoi ?

Quatre téléopérateurs (en ETP temps plein) ont été embauchés en décembre 2021 pour 3 mois à l'URPS afin d'appeler ces médecins. Les premiers résultats de l'enquête seront présentés lors de la prochaine commission (en 2022).

2.5.2 Parrainage

La commission démographie et territoire a initié la création d'une plateforme permettant aux médecins libéraux installés de s'associer avec les facs, les corporations et associations étudiantes afin de parrainer les étudiants dès leur 3ème année d'externat.

Les objectifs sont triples : créer un lien au plus tôt entre la médecine libérale et les jeunes en formation, les accompagner et répondre à leurs interrogations, faire connaître l'URPS médecins.

Fin 2021, la commission travaille à la rédaction du cahier des charges.

2.6 E-SANTE

2.5.1. Le lab'URPS

A. La seconde saison du club des Bêta-testeurs

Le but de ce club est de permettre à un certain nombre de médecins bêta-testeurs de tester de nouvelles solutions technologiques, arrivant sur le marché chaque jour, qui vont transformer la pratique quotidienne de la médecine. C'est pourquoi il est primordial que des libéraux puissent les tester et proposer des adaptations avant une diffusion plus large sur le marché.

Suite au succès de la première édition, de nouveaux produits sont en cours de sélections fin 2021 afin d'être soumis au club des Bêta-testeurs.

Cette seconde édition se déroulera en partenariat avec le fonds patient autonome de BPI FRANCE, le pôle de compétitivité MEDICEN et le Guichet national de l'innovation et des usages en e-Santé, G'NIUS.

B. La seconde saison du club utilisateurs

Le concept des clubs utilisateurs est de faire se rencontrer des médecins libéraux (utilisateurs) et des éditeurs de logiciels professionnels pour envisager sereinement l'avenir. Cette organisation a permis de :

- Créer un espace entre éditeur et utilisateurs dans une ambiance bienveillante
- Connaître et comprendre les contraintes des utilisateurs ainsi que des éditeurs
- Apporter des réponses aux besoins des utilisateurs
- Partager les bonnes pratiques

Pour cette seconde saison, nous avons souhaité travailler sur un outil d'échange sécurisé :

- Lifem

Six grandes thématiques ont pu être débattues entre utilisateurs et éditeur :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Fonctionnalités administratives ● Support utilisateurs ● Fonctionnalité médicales | <ul style="list-style-type: none"> ● Performance et Architecture ● Ergonomie ● Interopérabilité |
|---|--|

2.5.2 COVIDOM

Au démarrage de la crise sanitaire du COVID 19 et avant même le premier confinement, l'URPS s'est coordonnée avec l'AP-HP, avec le soutien de l'ARS, afin de créer et déployer en quelques jours un outil de télésurveillance à disposition des médecins hospitaliers et libéraux d'Ile-de-France. Près de 4 000 médecins libéraux ont utilisé COVIDOM.

Le concept est simple : un patient COVID ou suspect COVID peut être enregistré dans le dispositif par un médecin libéral ou hospitalier suite à une consultation médicale, afin qu'il puisse être télé surveillé par le médecin 7/7. Le patient reçoit un certain nombre de questionnaires par jour (en fonction des caractéristiques que le médecin a rentrées) l'invitant à mettre à jour ses constantes (température, rythme respiratoire...). Si une de ses réponses est inquiétante, une alerte (orange ou rouge) est générée et le médecin en est averti, lui permettant de reprendre contact avec le patient le plus rapidement possible. Si le médecin n'est pas disponible pour gérer l'alerte, le centre régional de télésurveillance mis en place avec l'AP-HP va jouer le rôle de filet de sécurité et prendre contact avec le patient. Si l'alerte est bien médicale et qu'elle peut attendre quelques heures, le centre va demander au patient de contacter son médecin. Si l'alerte est rouge et vitale, le centre va déclencher un SAMU et prévient le médecin de l'évolution de la situation.

Quelques chiffres :

- Plus de 100 000 patients inclus par les médecins,
- 4 000 médecins libéraux en 7 jours se sont emparés de l'outil,
- Le plus grand déploiement de télésurveillance médicale au monde,
- Plus de 400 personnes ont été mobilisés sur ce projet,
- La plus grande base de données de patients Covid au monde,
- Un des plus grands projets de coordination ville-hôpital.

2.5.3 La télésurveillance en 2021 (Article 51)

Suite au succès de COVIDOM et dans la continuité du partenariat URPS/AP-HP dans le but de renforcer le lien ville/hôpital, l'URPS a déposé avec l'AP-HP un projet d'article 51 pour la création d'un outil de télésurveillance, toutes pathologies confondues. Un peu comme pour COVIDOM, les médecins libéraux et hospitaliers pourront à la suite d'une consultation médicale proposer à leur patient en situation d'épisode de soin aigu de bénéficier d'une télésurveillance allant de quelques jours à 3 mois maximum. L'article 51 permet une rémunération non seulement de la plateforme, mais aussi du médecin inclueur. Comme sur COVIDOM, un centre régional de télésurveillance sera couplé au dispositif numérique afin de vous assurer un filet de sécurité en cas de non disponibilité. Le montage du projet est en cours d'instruction avec l'Etat et la CNAM.

2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

Au début de l'année 2021, l'URPS a concentré ses efforts de communication sur la vaccination contre le Covid-19, avec l'envoi de newsletters destinées à informer les médecins libéraux franciliens, comme en 2020. La deuxième partie de l'année à quant à elle été marquée par les élections.

2.6.1 Site internet de l'URPS

En 2021 l'URPS a publié 25 nouveaux articles.

Le palmarès des pages d'actualité les plus consultées est le suivant :

1. Passe sanitaire et vaccination obligatoire au cabinet (7 970 vues)
2. FAQ du médecin libéral en centre de vaccination (6 366 vues)
3. Nos missions : présentation (3 130 vues)
4. Job d'été au cabinet médical (2 065 vues)
5. Le Bureau de l'URPS (1 891 vues)

En termes de fréquentation, on constate une baisse globale par rapport à 2020 (année du début de la pandémie Covid, où le volume d'informations transmises aux médecins était plus important) :

- 52 074 utilisateurs, -17% par rapport à l'année précédente ;
- 67 046 visites, -16 % par rapport à l'année précédente ;
- 127 117 pages vues, -17% par rapport à l'année précédente.

La tendance reste néanmoins à la hausse par rapport à l'année 2019.

Adresse : <https://www.urps-med-idf.org/>

2.6.2 Newsletters

La commission communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France. En 2021, 41 newsletters ont été adressées à l'ensemble des médecins libéraux (61 en 2020) sur des actions de l'URPS dont 7 pour la promotion du site Soigner en Ile-de-France.

A) Les newsletters URPS spécial Covid

L'URPS a diffusé 12 newsletters spéciales Covid à l'ensemble des médecins libéraux. En plus de ces lettres d'information, elle a adressé 28 mails localement plus ciblés, pour relayer les besoins de renfort pour la vaccination en EHPAD et dans les centres de vaccination.

B) Les newsletters sur les actions URPS hors Covid

8 mars	Communiqué - Jeunes médecins, installez-vous en Ile-de-France !
25 mars	Pour votre cabinet, engagez un externe cet été ! (job d'été au cabinet médical)
3 avril	Elections URPS 2021 : n'oubliez pas de voter
6 avril	Elections URPS 2021 : plus que 24H pour voter
8 avril	[Résultats] Elections URPS 2021
26 juillet	Retour sur l'assemblée générale et bel été à tous !
7 septembre	Service d'accès aux soins (SAS) et Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en IDF
10 novembre	Prise en charge de la douleur en Ile-de-France Webinaire - 23 nov. 20h00
25 novembre	[Invitation] Le service d'accès aux soins (SAS) : solution ou mirage ?

C) Les newsletters à propos du site Soigner en Ile-de-France

La newsletter « Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France » a été diffusée à 7 reprises en janvier, février, mai, juin, juillet, octobre et novembre à l'ensemble des médecins libéraux franciliens. La newsletter "Les annonces du moment" initialement destinées aux remplaçant et internes franciliens a été diffusée à l'ensemble des médecins libéraux en septembre, octobre et décembre.

2.6.3 Podcast « La Voix des libéraux »

En 2021, l'URPS a lancé une nouvelle action de communication, le podcast "La Voix des libéraux". A raison d'un épisode par mois autour d'une thématique, l'objectif est de répondre aux préoccupations des médecins libéraux. Les podcasts sont interactifs, les médecins peuvent poser leurs questions en amont via une boîte vocale ou venir assister à son enregistrement. Sont présents le jour de l'enregistrement un invité choisi par l'URPS, un élu et la journaliste Sidonie Watrigant qui anime les échanges.

Le premier épisode sur le thème du "Service d'accès aux soins : solution miracle ou mirage ?" a été enregistré à l'URPS le 8 décembre, avec pour invité le Pr Pierre Carli, directeur médical du Samu de Paris. La diffusion a eu lieu le 17 décembre sur l'ensemble des plateformes de podcast. Il a été écouté **183 fois** du 17 au 31 décembre 2021.

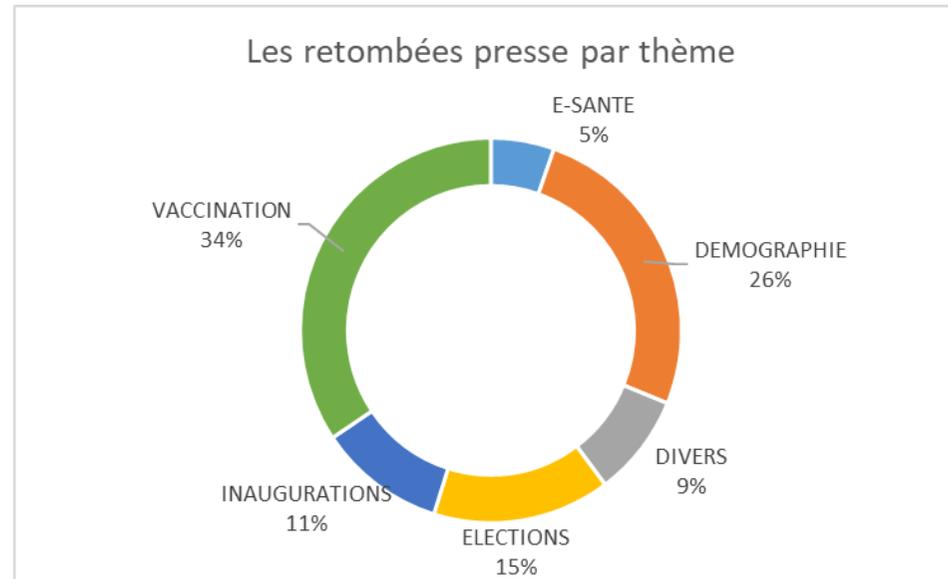
2.6.4 Communiqués de presse

L'URPS médecins a diffusé **6 communiqués de presse** en 2021 :

24 janvier	Pénurie de vaccin : faut-il ralentir la protection des soignants pour de mauvaises raisons ?
7 mars	Appel aux médecins : installez-vous en Ile-de-France !
8 mars	L'URPS médecins IDF demande le rétablissement immédiat des possibilités de commande de vaccins par les médecins
2 juin	L'assemblée générale de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a élu son nouveau Bureau
23 septembre	Antibiotiques : perceptions et pratiques chez les patients
9 novembre	Lettre ouverte : PLFSS 2022 - Retrait des Art. 40 et 41

Les actions de communication menées par l'URPS médecins en 2021 ont occasionné **92 retombées dans la presse**.

La **vaccination contre le Covid-19** est un des principaux thèmes abordés pendant la première partie de l'année 2021. Il concerne 34 % des retombées presse. Vient ensuite le thème de la **démographie médicale** en Ile-de-France avec 26 % des retombées, associé aux **inaugurations de nouvelles maisons médicales** ou cabinets de groupe accompagnés par l'URPS, qui représente 9 % des retombées. Enfin, un grand thème de l'année 2021 fut l'élection du nouveau Bureau de l'URPS, avec 15 % des parutions.



Quelques-unes des 92 parutions citant l'URPS médecins en 2021 par ordre chronologique :

- **Le Point**, 26 janvier : "Vaccins Covid: des médecins libéraux dénoncent une répartition "aux dépens des soignants"
- **Le Parisien**, 8 mars : "Ces médecins qui ont fait le choix des cités"
- **Le Parisien**, 8 mars : "Ile-de-France - Plus de 20 M€ pour attirer les jeunes praticiens" Le communiqué « Appel aux médecins : installez-vous en Ile-de-France ! » a bénéficié d'un traitement exceptionnel dans Le Parisien avec une page dans chacune de ses éditions départementales et une page dans son édition régionale sur les aides mises en place par l'URPS pour favoriser l'installation des jeunes médecins.
- **APM**, 4 juin : " Ile-de-France: Valérie Briole (UFMLS) nouvelle présidente de l'URPS médecins libéraux"
- **Le Parisien**, 17 novembre : "Troisième dose : en Île-de-France, médecins et pharmaciens sur le front de la vaccination"

2.6.5 Réseaux sociaux

A) Twitter : @urps_med_idf

L'URPS médecins diffuse sur Twitter son actualité : communiqués de presse, live tweets pendant les soirées libérales, conférences de presse, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements URPS, promotion du site Soigner en Ile-de-France.

Fréquentation : Le nombre d'abonnés a continué à progresser, passant en un an de 1 594 à 1 749 personnes. Sur un an, les tweets de l'URPS ont été vus 105 000 fois.

Contenus : En 2021, l'URPS a posté 61 tweets avec une moyenne de 5 par mois

En 2021, le record d'impression est détenu par le post d'une inauguration, celle d'Athis-Mons (91) en octobre, avec 6 428 impressions.

Adresse : https://twitter.com/urps_med_idf

B) Linkedin

En 2021, 25 publications ont été postées par l'URPS sur son compte LinkedIn et le nombre de ses abonnés continue à progresser, passant de 473 à 736 en un an.

Le nombre moyen d'impressions d'une publication est de **410** impressions

Meilleure publication : [Communiqué] L'URPS médecins libéraux Ile-de-France a élu le 3 juin son nouveau Bureau : 1 419 impressions

Adresse : <https://www.linkedin.com/company/urps-medecinsliberauxidf/>

C) Facebook

La page Facebook a été créée en avril 2017. L'URPS y diffuse son actualité. En 2020, 25 actualités y ont été postées. Fin 2021, la page affiche 398 abonnés, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+31).

Adresse : <https://www.facebook.com/URPSmedecinsIDF>

D) Youtube

Créée en novembre 2016, la chaîne Youtube de l'URPS héberge 69 vidéos au 31 décembre 2021.

En 2020, la chaîne Youtube a touché 353 336 spectateurs (nombre d'impressions, 162 126 l'année dernière) et **les vidéos ont enregistré 16 909 vues** pour une **durée de visionnage de 707 heures** (contre 650 en 2021).

La page Youtube compte, fin 2021, 431 abonnés, soit 132 abonnés supplémentaires en un an.

Adresse : <http://bit.ly/urps-youtube>

2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La loi Hôpital, Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région des Unions régionales de professionnels de santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions que les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

Au total les URPS Ile-de-France représentent un corps d'environ 56 000 professionnels de santé libéraux. Si les métiers ne sont pas tous les mêmes avec des organisations parfois bien différentes, le rôle du médecin libéral est un enjeu majeur des années à venir.

3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE

3.1. ARS ILE-DE-FRANCE

Mise en place le 1er avril 2010, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans cette nouvelle mandature, les élus de l'URPS médecins ont souhaité développer davantage les relations avec les collectivités territoriales.

L'adoption par la Région Ile-de-France du Rapport de la lutte contre la désertification médicale se traduit par la prise en compte par la Région d'un certain nombre de recommandations de l'URPS, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux libéraux sous la forme de SCI, SCM et SISA bailleurs sociaux,
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS / URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et à une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

3.3. CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES

3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la **Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)** est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est composée de **109 membres titulaires, désignés pour 5 ans**. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les représentants URPS médecins siègent dans le **collège « offreurs de soins »**. La CRSA est présidée par M. Renaud COUPRY. Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une **commission permanente** au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins. En parallèle, **4 commissions spécialisées** se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

A) La Commission spécialisée « organisation des soins » (CSOS)

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

B) La Commission spécialisée « Prévention »

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

C) La Commission « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux »

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- élabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

D) La Commission « Droit des usagers du système de santé »

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

3.3.2 Les conseils territoriaux de santé (CTS)

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé. Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le directeur général de l'ARS IDF, sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des conseils territoriaux de santé sont les suivantes :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribuer à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)
- Peut faire au directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- Peut être saisi par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

Chaque conseil territorial de santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- 2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- 3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- 4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

Un CTS comprend également deux commissions :

- Une commission spécialisée en santé mentale ;
- Une formation spécifique organisant l'expression des usagers et intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

L'URPS médecins est représentée dans chacun des CTS. En moyenne 5 réunions par territoire ont eu lieu en 2021.

3.4. ORDRES DES MÉDECINS D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins a continué et poursuivi le partenariat engagé avec les conseils ordinaires d'Ile-de-France notamment au travers du partenariat conclu autour de l'animation des permanences locales d'aide à l'installation.

En décembre 2021, face à une crise démographique accrue, l'URPS a contacté les conseils de l'Ordre régional et départementaux pour faciliter les exercices simultanés des praticiens et de leurs remplaçants participant à la PDSA.

3.5. FÉDÉRATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins entretient des relations avec les différentes fédérations hospitalières avec pour objectif de fluidifier les relations entre les médecins libéraux et les collègues hospitaliers. Le développement des postes partagés ville-hôpital répond en partie de ces enjeux. L'ouverture de stages d'interne auprès des médecins libéraux reste au centre des discussions.

3.6. LES USAGERS

3.6.1 Échanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS médecins Ile-de-France a poursuivi ses échanges constructifs entre les représentants d'usagers et professionnels de santé libéraux.

3.6.2 Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné trois représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les Dr Jean-François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions.

En 2021, il y a eu 31 réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance.

Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

3.8. CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS MÉDECINS

En 2021, le Bureau de l'URPS médecins a décidé de suspendre son adhésion à la CN URPS médecins.

4. ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ÉLUS AU 31/12/2021

COLLÈGE DES GÉNÉRALISTES 31/12/2021

Syndicat	Nom	Prénom	Code Postal	Ville
CSMF	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
SML	BATARD	JEAN- PIERRE	91090	LISSES
MG FRANCE	BONNAUD	FRANCOIS	78580	MAULE
CSMF	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COUBEVOIE
SML	DERHY	YVES	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRETEIL
UFMLS	GEANTY	XAVIER	75008	PARIS

MG FRANCE	GIANNOTTI	AGNES	75018	PARIS
CSMF	GUEPRATTE	AURELIA	94470	BOISSY SAINT LEGER
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UFMLS	LABENNE	BENOIT	93340	LE RAINCY
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU FAULT YONNE
CSMF	LEYMARIE	JEAN LUC	92500	RUEIL MALMAISON
CSMF	NIN	PHILIPPE	75013	PARIS
MG FRANCE	OROUDJI	BIJANE	95310	ST OUEN L'AUMONE
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91750	CHEVANNES
UFMLS	REGENSBERG DE ANDREIS	NATHALIE	75017	PARIS
FMF	RICHARD	GENEVIEVE	75014	PARIS

UFMLS	SAADA	ARNAUD	91300	MASSY
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75016	PARIS
UC	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY LE SEC
UC	SPIRA	JEAN MARC	75013	PARIS
MG FRANCE	TORTIGET	DELPHINE	95000	CERGY
MG FRANCE	VIOMESNIL	VANESSA	75018	PARIS
UFMLS	WEINBERG	ERIC	94000	CRETEIL
MG FRANCE	WILTHIEN	François	93300	AUBERVILLIERS

COLLÈGE DES SPÉCIALISTES AU 31/12/2021

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
SML	BAUER	SOPHIE	77000	MELUN
CSMF	BENABADJI	SALIM	75018	PARIS
UFMLS	BRIOLE	VALERIE	75005	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU SUR CHANTEREINE
AVENIR SPE	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
UFMLS	GUERINI	HENRI	75116	PARIS
AVENIR SPE	HORVILLEUR	JEROME	91300	MASSY

FMF	HUYNH	BERNARD	75006	PARIS
UFMLS	INAOUI ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
UFMLS	LALOUM	LAURENT	75017	PARIS
CSMF	LEBLANC	GILBERT	78560	LE PORT MARLY
AVENIR SPE	LENCZNER	GREGORY	92200	NEULLY SUR SEINE
SML	LUBELSKI	PATRICIA	91370	VERRIERES LE BUISSON
UFMLS	PIZZUTI	PHILIPPE	95260	BEAUMONT SUR OISE
LE BLOC	POIGNARD	ALEXANDRE	75005	PARIS
AVENIR SPE	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
AVENIR SPE	REFABERT	LUC	75015	PARIS
FMF	ROYANT PAROLA	SYLVIE	75016	PARIS
UFMLS	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS

LE BLOC	SIMON-LA NEUVILLE	PATRICK	91400	ORSAY
UFMLS	SLITINE	LAMIA	75017	PARIS
LE BLOC	SOPRANI	ANTOINE	75005	PARIS
AVENIR SPE	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS
CSMF	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
AVENIR SPE	VIGNON SAVOYE	CAPUCINE	75010	PARIS
AVENIR SPE	WINTER	ELIE	75014	PARIS

ANNEXE 2 : LES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021

COMMISSIONS THEMATIQUES :

Syndicat	Commission Communication	Démographie et besoins de santé des territoires	Exercice au quotidien	E-santé	Santé publique	Organisation et coordination
UASLB	Gregory LENCZNER	Gregory LENCZNER	Alexandre POIGNARD	Frédéric PRUDHOMME	Luc REFABERT	Capucine VIGNON
UASLB	Philippe CADI	Capucine VIGNON	Elie WINTER	Patrick SIMON-LANEUVILLE	Elie WINTER	Bertrand de ROCHAMBEAU
UFMLS	David SCHAPIRO	Arnaud SAADA	Natacha REGENSBERG DE ANDREIS	Éric WEINBERG	Rachida INAOUI ROZE	Benoit LABENNE
UFMLS	Arnaud SAADA	Laurent LALOUM	Philippe PIZZUTI	Henri GUERINI	Lamia SLITINE	Rachida INAOUI ROZE
CSMF	Philippe NIN	Patrick ASSYAG	Marc BAILLARGEAT	Laurent de BASTARD	Gilbert LEBLANC	Philippe NIN
CSMF		Marc SYLVESTRE	Aurélia GUEPRATTE	Farid YEKHLEF	Marc SYLVESTRE	Jean Luc LEYMARIE
MG	Vanessa VIOMESNIL	Bijane OROUDJI	Delphine TORTIGET	Richard HANDSCHUH	François BONNAUD	Agnès GIANNOTTI
SML	Mardoche SEBBAG	Sophie BAUER	Yves DERHY	Éric TANNEAU	Jean Pierre BATARD	Patricia LUBELSKI
FMF	Jean Paul HAMON	Bernard HUYNH	Nathalie LEROY	Philippe PARANQUE	Sylvie ROYANT PAROLA	Philippe PARANQUE
UC	Daniel SCIMECA	Jean Marc SPIRA	Daniel SCIMECA	Jean Marc SPIRA	Daniel SCIMECA	Jean Marc SPIRA

EN ROSE : COORDONNATEURS

COMMISSION CONTROLE DES COMPTES :

COMPOSITION COMMISSION CONTROLE DES COMPTES		
SML	Sophie	BAUER
MG	François	BONNAUD
CSMF	Marc	BAILLARGEAT
FMF	Sylvie	ROYANT-PAROLA
UASLB	Dominique	GIGNAC
UFMLS	Lamia	SLITINE

EN ROSE : COORDONNATRICE

COMMISSION : COLLÈGE SPÉCIALISTES MÉDECINE GÉNÉRALE

COMPOSITION COMMISSION COLLÈGE GÉNÉRALISTES		
UFMLS	Natacha	REGENSBERG
UFMLS	Xavier	GEANTY
UFMLS	Benoit	LABENNE
CSMF	Jean Luc	LEYMARIE
CSMF	Aurélia	GUEPRATTE
CSMF	Georges	SIAVELLIS
SML	Mardoche	SEBBAG
SML	Jean Pierre	BATARD
FMF	Bernard	ELGHOZI
FMF	Geneviève	RICHARD
FMF	Jean Paul	HAMON
MG	Richard	HANDSCHUH
MG	Josyane	DELOFFRE
MG	François	WILTHIEN
UC	Jean Marc	SPIRA

EN ROSE : COORDONNATEURS

COMMISSION : COLLÈGE SPÉCIALISTES

COMPOSITION COMMISSION COLLEGE SPÉCIALISTES		
UASLB	Bertrand	de ROCHAMBEAU
UASLB	Patrick	SIMON
UASLB	Luc	REFABERT
UASLB	Elie	WINTER
UASLB	Luc	SULIMOVIC
UASLB	Philippe	CADI
UFMLS	Valérie	BRIOLE
UFMLS	Lamia	SLITINE
UFMLS	Laurent	LALOUM
CSMF	Salim	BENABADJI
CSMF	Patrick	ASSYAG
CSMF	Marc	SYLVESTRE
SML	Sophie	BAUER
SML	Patricia	LUBELSKI
FMF	Bernard	HUYNH

EN ROSE : COORDONNATEURS

ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL

Plateaux techniques lourds

Docteur Philippe CADI
Docteur Jérôme HORVILLEUR
Docteur Antoine SOPRANI
Docteur Sophie BAUER
Docteur Laurent LALOUM
Docteur Salim BENABADJI

Jeunes médecins spécialistes

Docteur Elie WINTER
Docteur Bernard HUYNH
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lamia SLITINE

Jeunes médecins généralistes

Docteur Xavier GEANTY
Docteur Aurélia GUEPRATTE
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Geneviève RICHARD
Docteur Jean-Marc SPIRA

Groupe de travail ESS

Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Patrick SIMON
Docteur Luc SULIMOVIC
Docteur Marc SYLVESTRE

EN ROSE : COORDONNATEURS